



nom du musée : **Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux**

adresse internet : www.bordeaux.fr

téléphone : 05 56 48 29 86 ou 05 24 57 65 30

propriétaire des collections : **Ville de Bordeaux**

gestion du musée : **Ville de Bordeaux**

volume des collections : **800 000 spécimens comprenant du matériel d'étude et des collections patrimoniales dont 51 464 uniques ou lots ont été inventoriés au 31/12/2011 correspondant à environ 100 000 spécimens ; 39 635 de ces lots sont à considérer comme collections musées de France récolées.**

date de validation du PRD : 17/06/2011

Le Muséum de Bordeaux s'est constitué à partir de collections acquises durant plus de deux siècles. La plus ancienne (collection Latapie) a été reçue par la Ville dès 1791 et la collection de fondation la plus importante (collection Journu), constituée dès 1754, est entrée dans les fonds publics en 1804.

Achats, dons ou legs, collections provenant d'outremer puis collections régionales, zoologie, ostéologie, paléontologie, minéralogie : l'origine, la provenance et la nature des collections composent un ensemble riche et varié, témoignant de la passion pour les sciences de la nature au cours de la fin du XVIIIème siècle jusqu'au milieu du XXème, de l'activité portuaire de la ville de Bordeaux et de la richesse de l'arrière pays. Au cours de ces deux siècles, les collections ont été déplacées une fois, en 1862, de l'ancien Hôtel de l'Académie, dans les locaux actuels de l'hôtel de Lisleferme. Dix conservateurs se sont succédé, plusieurs dizaines de donateurs ont participé à l'enrichissement des collections.

Un nouveau programme d'acquisition et de restauration a été engagé au début des années 2000 en cohérence avec le projet de rénovation de l'établissement.

LE RÉCOLEMENT DÉCENNAL AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE BORDEAUX

L'effectif des collections est estimé à environ 800 000 spécimens. Les plus gros chiffres sont fournis par les collections de malacologie actuelle et fossile qui doivent représenter près de 90% du total, mais seulement 20% en volume, celui-ci étant principalement occupé par les montages taxidermiques (moins de 7000 spécimens) et ostéologiques (moins de 5 000 spécimens).

1. Etat de l'inventaire

Le Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux, comme l'ensemble des muséums de France, est sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De ce fait, et du fait de la particularité de leurs collections considérées principalement comme objets d'enseignement et de recherche, échantillons représentatifs renouvelables et non objets patrimoniaux, l'inventaire des collections n'était pas réalisé selon les règles s'appliquant aux œuvres d'art. Ainsi, le Muséum de Bordeaux disposait de listes d'espèces et non d'inventaires de collections, l'espèce pouvant indifféremment être représentée par un échantillon ou un autre, ceux-ci n'étant pas numérotés ou de façon non discriminante. Par ailleurs, sauf spécimens exceptionnels, il était impossible de rapprocher les cahiers d'entrée (par date) des cahiers de listes par type de collection.

Seuls deux ensembles (collection générale d'ostéologie actuelle et les principales collections d'ostéologie fossile quaternaire) étaient numérotés avec marquage du spécimen et cahiers correspondants. Ce sont les seules pour lesquelles la démarche classique de récolement a pu être engagée.

2. Objectifs et projets

De 1996 à 2012, la succession des projets et obligations ont imposé des priorités et des stratégies successives.

- ♦ 1996-2000 : pré-inventaire rétrospectif des collections exposées, face aux vitrines, et de certaines collections conservées en réserve, face aux rayonnages. Ces pré-inventaires ont été manuscrits (ou saisis sur tableur Excel), réalisés sans manipulation des collections - et donc sans marquage - mais avec une localisation suivant une nomenclature précisément définie. En parallèle, nous avons réalisé un premier récolement de la collection d'ostéologie actuelle.

- ♦ 2001-2012 : Informatisation de l'inventaire rétrospectif et des spécimens nouvellement acquis ou restaurés avec marquage, actualisation des déterminations et dénominations et, à partir de 2004, avec couverture

photographique numérique (acquisition du logiciel de gestion des collections, matériel photographique, et vacations avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

- ♦ 2007-2012 : Compléments d'objectifs liés au projet de rénovation.

Un projet scientifique et muséographique, dont l'élaboration a commencé en 2000, a été rendu à la Ville en décembre 2006. En même temps, l'actualisation de l'étude de programmation était menée et un concours d'architecture lancé, en vue de la rénovation de l'établissement. Elle impliquait la réhabilitation et extension de l'Hôtel de Lisleferme entièrement réservé à l'accueil du public, tandis que les bureaux et atelier prendraient place dans un bâtiment voisin. En parallèle était conçu le projet pérenne d'un Centre de Conservation des Collections. Le pavillon administratif et le Centre de Conservation des Collections ont été livrés en juin 2011.

Il a donc fallu envisager un chantier des collections d'une toute autre dimension, calé sur l'échéancier du projet. La priorité s'est orientée vers la préparation des collections exposées à leur transfert par la finalisation de leur inventaire ainsi que leur dépoussiérage, constat d'état et conditionnement. Il fallait cependant maintenir l'objectif d'actualisation scientifique des données afin de pouvoir assurer une sélection fine des spécimens pour le futur parcours d'exposition.

- ♦ 2007-2014 : Compléments d'objectifs : l'obligation du récolement.

L'établissement ayant été labellisé Musée de France, l'obligation du récolement décennal, spécifiée dans la circulaire du 27 juillet 2006, nous a été transmise le 8 février 2007.

3. Résultats

3.1. Inventaire informatisé

De 2001 à 2011, 51 464 notices ont été créées, 37 566 ont été illustrées par un total de 90 114 images. 1 975 spécimens ont fait l'objet d'une restauration au cours de l'une des 25 campagnes organisées.

De juin à décembre 2011, la totalité des collections exposées a été transférée au Centre de Conservation, traitée contre les parasites, déconditionnée et mise en place. Tous les spécimens naturalisés ont été re-photographiés à l'occasion du second constat d'état. Pour les spécimens restaurés sont ajoutées les photos de détail de constat d'état et les photos au retour d'intervention.

40 agents ont participé au chantier des collections dont 9 permanents, 29 vacataires et stagiaires, 2 prestataires, représentant une moyenne 2,9 ETP (équivalents temps pleins) annualisés de 2001 à 2011.

3.2. Récolement et statut des collections

Dans le PRD présenté en 2011, 99 grands ensembles englobant la totalité des collections ont été décrits. L'état d'avancement et les opérations restant à mener y ont été détaillés. En raison de la spécificité des collections d'histoire naturelle, il restait un important travail à faire pour déterminer celles qui étaient véritablement à considérer comme patrimoniales (et sur quels critères), celles qui étaient à considérer comme matériels d'étude, et celles qui relevaient de matériel pédagogique ; nous avons mentionné nos propositions de statut pour chacune d'elle, à titre indicatif.

Ainsi, nous avons admis *a priori* comme collections patrimoniales toutes les collections qui étaient exposées, les quelques collections qui faisaient l'objet d'un véritable inventaire avec marquage, ainsi que les collections récemment acquises sur un budget incluant une subvention de l'Etat.

Nous avons le plus souvent considéré comme matériel d'étude les ensembles à très grands effectifs (mollusques actuels et fossiles) sur lesquels nous n'avons pas encore statué, même si certaines ont fait l'objet d'un inventaire informatisé (parfois par lots). Ont été qualifiées de matériel pédagogique des collections susceptibles d'être renouvelées en cas d'usure ou bris par manipulations lors d'activités de médiation scientifique : moulages et reproductions de séries mais aussi spécimens résultant d'échantillonnages ordinaires renouvelables.

La circulaire du 19 juillet 2012 reconnaissant le statut de matériel d'étude précise le traitement à lui réserver. Elle va nous permettre de planifier plus sereinement l'analyse scientifique et patrimoniale qui déterminera la part de ce matériel qui entrera effectivement dans les collections Musées de France au sens du code du patrimoine. Cette réorganisation fera en 2013 l'objet d'un nouvel échéancier.

3.3 Avancement du récolement

Pour les collections qui n'étaient pas inventoriées, nous considérons que l'inventaire rétrospectif vaut récolement, dès lors qu'il est assorti des opérations suivantes : pré-inventaire rétrospectif (manuscrit ou tableur) – marquage – saisie dans la base de gestion des collections (sont alors renseignés la localisation, les caractéristiques physiques, le constat d'état, les informations documentaires associées sur l'étiquette (provenance, donateur, références de publication pour les types et figurés) – couverture photographique. Le PRD de 2011 indique pour chaque ensemble le pourcentage de réalisation de ces opérations.

Nous pouvons considérer que les opérations sont réalisées à 100% pour 39 635 biens reconnus comme collections musées de France (parmi les 51 464 qui ont fait l'objet d'une notice informatisée). Cette mention est à ajouter sur les notices informatisée. Sauf exceptions, la formalisation des PV reste à réaliser. Le récolement des collections qui étaient inventoriées sur cahiers est à finaliser et mettre en forme même si la saisie informatisée en est presque achevée.

En conclusion, la circulaire de juillet 2012 nous permet d'estimer à 80% (au lieu de 5% !) l'avancement du récolement des collections musées de France. Ce qui n'empêchera pas, bien au contraire, de planifier l'analyse du matériel d'étude, riche en collections patrimoniales potentielles, pour l'échéance décennale suivante.